

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAEN



**PROCES-VERBAL
COMITE SOCIAL TERRITORIAL
14 MARS 2023**

La Présidente ouvre à la séance à 14h15, le quorum est atteint.

Présence

Représentants de la collectivité			
Titulaires		Suppléants	
Nathalie Bourhis	Présente	Ludwig Willaume	Excusé
Pascal Pimont	Excusé	Françis Joly	Excusé
Corinne Villechalane	Présente	Cécile Cottenceau	Présente
Virginie Cronier	Présente	Théophile Kanza Mia Diyeka	Présent
Florian Barré	Excusé	Ginette Bernière	Présente
Stéphanie Guillou	Excusée	Christian Nelle	Excusé
Laurence Maunoury	Présente	Lynda Lahalle	Excusée

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
Frédéric Rochambeau (CFDT)	Présent	Stéphanie Aprile (CFDT)	Présente
Florence Avenard (CFDT)	Présente	Natacha Trigoust (CFDT)	Présente
Gaëtan Bellery (CFDT)	Présent	Arlindo Cardoso (CFDT)	Présent
Martine Georges (SUD)	Présente	Florence Dupré (SUD)	Présente
Corine Vogelgesang (SUD)	Présente	Sylvie Yonnet (SUD)	Excusée
Patricia Lhonneur-Leliépault (CFE-CGC)	Présente	Amine Mansour (CFE-CGC)	Présent
Barbara Dandeville (CGT)	Présente	Maxime Bourget (CGT)	Présent

Sont également présents :

Sandra Demandre-Daher, Directrice générale adjointe,

Anne Lekhal, Directrice des ressources humaines

Pascal Patry, Chargé de missions DGS

Isabelle Houley, Directrice générale du CCAS

Nathaly Monroq, cheffe du service relations sociales

Natacha Potvin, Chargée d'études

2 interprètes

Secrétariat institutionnel :

La secrétaire :	Corinne Villechalane
La secrétaire adjointe :	Florence Avenard

L'ordre du jour était le suivant :

N°	AVIS OU INFORMATION	INTITULES	EXPERTS
1	Avis	Direction des ressources humaines – règlement intérieur du comité social territorial	Anne Lekhal Nathaly Monroca
2	Avis	Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 16 juin 2022	Anne Lekhal Nathaly Monroca
3	Avis	Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 16 septembre 2022	Anne Lekhal Nathaly Monroca
4	Avis	Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 23 septembre 2022	Anne Lekhal Nathaly Monroca
5	Information	Direction des ressources humaines – bilan du télétravail	Anne Lekhal Nathaly Monroca Marie Fournier Référente télétravail
6	2 Avis	a. Direction des ressources humaines – projet de délibération portant sur le tableau des emplois des agents de la ville de Caen b. Direction des ressources humaines – projet de délibération portant sur le tableau des emplois des agents du CCAS de Caen	Anne Lekhal Céline Castel Cheffe de service
7	2 Avis	a. Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources et perspectives – rapport social unique de la Ville de Caen (projet de délibération) b. Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources et perspectives – rapport social unique du CCAS (projet de délibération) Reporté	Anne Lekhal Céline Castel Clotilde Montury Chargée de missions

8	Avis	CCAS – direction générale – organisation de la direction – définition d'une fonction de directeur adjoint	Isabelle Houley Jean-Philippe Willemin Directeur adjoint
9	Avis	CCAS – direction des services aux seniors – service animation vie sociale vers une mission Bien Vieillir – révision du positionnement hiérarchique et de l'organisation	Isabelle Houley Jean-Christophe Lanoë Chef de service
10	Avis	Direction de l'accompagnement au changement – direction générale du CCAS – projet de règlement des astreintes du CCAS	Isabelle Houley Martine Eyraud Conseillère en organisation
11	Avis	Direction de la culture – structuration de la gestion administrative et financière	Caroline Delaporte Directrice adjointe
12	Avis	Direction de l'éducation – projet de direction	Ludovic Denolle Directeur Benoit Butin Directeur adjoint
13	Avis	Direction des sports - ajustement de l'organisation liée à la création d'un nouveau complexe Palais des Sports	Paolo Boulent Chef de service
14	Information	Direction police et sécurité urbaine – dérogation au temps de travail	Christophe Fournier Directeur
15	Avis	Direction police et sécurité urbaine – évolution de l'organisation	Christophe Fournier Directeur
16	Avis	Direction de l'urbanisme – évolution de l'organisation	Rémy Jolivald Directeur
17	Information	Direction du développement et aménagement– service commerce – pôle droits de place - aménagement exceptionnel de l'organisation du temps de travail durant la Foire de Pâques	Christine Duchénois Directrice générale adjointe
Questions diverses			

Nathalie Bourhis propose un tour de table afin que tout le monde se présente et annonce un changement dans l'ordre du jour quant aux points n° 14 et n° 15 qui seront présentés en début de séance et non en fin. **Nathalie Bourhis** avertie du report du point n° 7 qui nécessite des corrections et des compléments, il sera présenté lors d'un prochain comité social territorial (CST).

Sandra Demandre-Daher complète sur le point n° 7 concernant le rapport social unique (RSU), il doit être retravaillé pour une présentation plus lisible, c'est un travail complexe et nouveau depuis la loi de transformation de la fonction publique. Un comparatif pourra être fait avec le bilan de 2022 lors de la prochaine présentation.

SUD demande le report du point n° 12, dossier de la direction de l'éducation (DE) qui présente un lecture difficile et peu compréhensible. **SUD** précise qu'il n'est pas présentable en l'état et qu'il ne permet pas d'appréhender la nouvelle structuration qui concerne tous les agents de la DE.

Nathalie Bourhis propose de ne pas le retirer et informe que ce dossier est en effet dense, elle propose d'écouter et de questionner Monsieur Denolle.

La CGT informe qu'elle s'associe à **SUD** pour demander le report de ce dossier.

La CFE-CGC constate en effet des incohérences à propos du RSU et demande si des éventuelles remarques peuvent être envoyées par mail.

Nathalie Bourhis répond que oui.

La CFDT annonce qu'elle aussi s'associe à **SUD** concernant la demande de report du dossier de la DE.

Nathalie Bourhis confirme sa première réponse.

La CFE-CGC revient sur le RSU et précise que les évolutions et les comparatifs sont en effet pertinents en termes d'analyse.

Sandra Demandre-Daher précise que des analyses étaient déjà faites dans le rapport sur l'état de la collectivité.

Nathalie Bourhis ajoute qu'une forme identique pour chaque année apportera une comparaison plus juste.

1. Direction des ressources humaines – règlement intérieur du comité social territorial

Nathalie Bourhis annonce les annotations et les remarques faites au niveau du règlement. Elle évoque aussi les deux autres ajouts supplémentaires faits par la communauté urbaine Caen la mer.

Nathaly Monrocq précise que ce sont des propositions évoquées suite au CST de Caen la mer et propose de les ajouter au règlement de la Ville/CCAS.

La CFE-CGC demande que les suppléants interviennent sans l'aval du président.

Nathaly Monrocq répond que c'est règlementaire et dans le décret et donc impossible de modifier. Elle précise que la Présidente des séances n'a jamais interdit aux suppléants de prendre la parole.

La CFE-CGC demande aussi au point n° 13 de limiter le contenu des dossiers présentés en CST.

Nathalie Bourhis précise que ce n'est pas à noter dans le règlement mais qu'en effet le contenu de ce CST est particulier. Elle ajoute que c'est le premier depuis un moment mais que normalement le contenu est moins conséquent.

La CFE-CGC demande dans ce cas si une validation de l'ordre du jour pourrait être adressée en amont aux organisations syndicales (OS) un mois avant ?

Nathaly Monrocq répond que le règlement est l'application du décret et que l'ordre du jour n'est pas validé par les membres.

Nathalie Bourhis ajoute que c'est très réglementaire et qu'il y a peu de marches de manœuvre.

La CFDT aimerait que la publication des avis soient plus faciles à trouver sur Tribu.

Nathaly Monrocq répond qu'elle va demander une brève en page une pour une lecture et un accès simplifiés.

La CFDT demande un envoi plus rapide du dossier papier, au-delà des 8 jours prévus voir 2 à 3 semaines avant.

Nathaly Monrocq précise que réglementairement c'est en effet 8 jours mais que nous les adressons par envoi numérique et déposons au courrier 15 jours avant.

La CFE-CGC évoque éventuellement la pertinence d'adresser les dossiers au fur et à mesure ce qui permettrait à chacun de pouvoir les travailler.

Sandra Demandre-Daher comprend mais mentionne la complexité du circuit. Une organisation de communication et de dates doit être respectée au niveau des directions, des services, de la direction des ressources humaines (DRH) mais aussi des organisations syndicales.

La CGT mentionne deux petites fautes de frappe.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	7	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

Nathaly Monrocq indique que le règlement sera adressé avec les modifications.

2. Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 16 juin 2022

La CFDT souhaiterait avoir un bilan du dispositif de signalement.

Anne Lekhal répond qu'il est en cours de préparation pour un prochain CST.

La CFE-CGC revient sur une question posée au service développement et accompagnement des compétences (SDAC) concernant les formations en distanciel à savoir si elles seraient diminuées pour privilégier les formations en présentiel. **La CFE-CGC** voulait savoir si une réponse avait été apportée.

Anne Lekhal mentionne que le plan de formation sera présenté au mois de juin.

La CFE-CGC complète et aimerait aussi savoir si le Massive Open Online Courses (MOOC) sera aussi valorisé dans le parcours professionnel.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	7	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

3. Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 16 septembre 2022

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	7	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

4. Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 23 septembre 2022

Représentants du personnel	Représentants de la collectivité
CFDT 3 pour SUD 2 pour CFE CGC 1 pour CGT 1 pour	7 pour
Avis favorable à l'unanimité	Avis favorable à l'unanimité

5. Direction des ressources humaines – bilan du télétravail

Marie Fournier, référente télétravail et **Nathaly Monroca** présentent le dossier.

Nathalie Bourhis demande le nombre de télétravailleurs potentiel pour la ville.

La CFE-CGC s'interroge sur la capacité de la collectivité d'étendre le télétravail et la volonté politique.

Nathaly Monroca précise que sur les 1450 postes télétravaillables, toutes collectivités confondues, la moitié à peu près y sont. Sur 674 agents, on répertorie 125 pour la ville, 35 pour le CCAS et 514 pour la communauté urbaine (CU).

Nathalie Bourhis précise que c'est le nombre de demande au départ.

Nathaly Monroca ajoute que le tri a été fait par métier et par mission.

Isabelle Houley ajoute que les agents qui se sont inscrits au CCAS sur des postes ouverts au télétravail n'ont pas été limités.

Nathalie Bourhis précise qu'il y a aussi eu une contrainte matérielle.

La CFE-CGC acquiesce et remarque la progression des demandeurs, et elle souhaitait en fait savoir jusqu'où pouvait-on aller.

Nathalie Bourhis répond que dans l'absolu, cela serait possible sur tous les postes télétravaillables.

La CFDT demande à quand le retour du télétravail suite au courrier envoyé.

Nathalie Bourhis informe que la campagne devrait être lancée en avril pour un démarrage en mai.

Sandra Demandre-Daher précise que la campagne débute au 1^{er} avril pour un démarrage progressif au 1^{er} mai. Certaines modalités ne pourront pas être utilisées comme le « radio Data System » (RDS). D'autres solutions sont en cours et des formules plus sécurisées seront mises en place avec une double identification. **Sandra Demandre-Daher** ajoute qu'une réponse au courrier sera envoyée très prochainement.

La CFE-CGC demande qu'une communication soit faite au niveau des agents.

Sandra Demandre-Daher précise que la communication est progressive, elle a été faite à l'ensemble des directeurs, le courrier est en cours et une information plus large sera réalisée.

6 a. Direction des ressources humaines – projet de délibération portant sur le tableau des emplois des agents de la ville de Caen

Céline Castel, cheffe de service, présente le dossier, accompagnée d'**Anne Lekhal**

La CGT aimerait savoir s'il y a des suppressions sèches et connaître le motif.

Céline Castel répond que ce sont des régularisations d'une part, une fin de mise à disposition d'autre part, et pour le dernier un transfert au sein de la communauté urbaine de Caen la mer.

La CFDT demande une petite précision concernant les 10 postes transférés à la communauté urbaine.

Céline Castel répond que ce sont tous les postes des sports, la fin de mise à disposition du poste de la maintenance et exploitation de l'espace public (MEEP) et le poste de l'urbanisme qui est une création à la communauté urbaine.

Sandra Demandre-Daher apporte une précision quant aux postes supprimés à savoir une transformation et deux suppressions au cabinet. Le reste des postes sont des transformations en lien avec la MEEP ou les sports.

La CFE-CGC questionne sur la différence du nombre d'emploi budgétaire au 1^{er} juin par rapport au nombre d'emploi pourvu au 1^{er} février.

Nathalie Bourhis précise que la différence correspond au nombre de postes vacants.

La CFE-CGC aimerait comprendre le delta de 198.

Céline Castel ajoute que 27 postes sont gelés sur la Ville et que 50 sont en cours de recrutement. Elle ajoute que 92 postes sont en cours de travail avec l'ensemble des directions pour connaître les postes réellement vacants.

Sandra Demandre-Daher indique qu'un travail de toilettage est en cours avec l'ensemble des directions pour travailler sur les postes et sur le tableau des emplois afin de le communiquer au plus près de la réalité.

Nathalie Bourhis précise qu'il y aura toujours un delta entre la date du nombre d'emplois budgétaires et le nombre d'emplois pourvus.

La CFE-CGC aimerait connaître l'évolution dans le temps afin de pouvoir comparer.

Sandra Demandre-Daher ajoute que ce travail prend du temps mais que c'est l'objectif des prochains mois voire semaines.

Anne Lekhal précise que l'objectif est aussi de présenter à chaque CST un tableau des emplois une fois ce travail réalisé.

La CFDT demande si les 92 postes pourraient être réutilisés avant d'être toilettés ?

Sandra Demandre-Daher revient sur le travail en cours avec les directions pour en effet faire le point sur l'organisation à venir des directions. **Sandra Demandre-Daher** ajoute que d'avoir des postes vacants permet aussi d'être plus réactif dans un certain nombre de situation.

La CFE-CGC demande une analyse qualitative pour pouvoir faire une approche des mobilités internes souhaitées et non forcément subies.

SUD interroge concernant l'emploi n° 1318 qui est un nouveau grade à 80 % ?

Céline Castel répond que c'est une demande faite en commission relations humaines (CRH), qu'elle va regarder et apporter une précision.

SUD relève les taux inférieurs dans un nombre important de nouveaux grades.

Céline Castel précise que toutes ces transformations font suite à des demandes passées en CRH à la demande des directions.

La CFE-CGC indique une erreur au niveau des postes de la police municipale à corriger.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	7	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

b. Direction des ressources humaines – projet de délibération portant sur le tableau des emplois des agents du CCAS de Caen

Céline Castel présente le dossier, accompagnée d'**Anne Lekhal**.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	7	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

7 a. Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources humaines et perspectives – rapport social unique de la Ville de Caen (projet de délibération)

Dossier reporté

b. Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources humaines et perspectives – rapport social unique du CCAS (projet de délibération)

Dossier reporté

8 CCAS – direction générale – organisation de la direction – définition d'une fonction de directeur adjoint

Isabelle Houley accompagnée de **Jean-Philippe Willemin**, directeur adjoint.

La CFDT s'interroge concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et particulièrement aux fonctions et au sous-groupe. **La CFDT** aimerait connaître le sous-groupe auquel appartiendra la fonction de **Jean-Philippe Willemin**.

Isabelle Houley ajoute que **la CFDT** aimerait en fait avoir l'information concernant le RIFSEEP dès qu'une évolution d'organisation est effectuée avec la recotation des postes de manière globale.

Sandra Demandre-Daher répond que la demande est légitime et sera étudiée en interne pour pouvoir donner une vision plus claire des fonctions et des sous-groupes.

La CFDT aimerait en effet des précisions par rapport aux sous-groupes des fonctions du dossier présenté mais aussi aux autres dossiers qui seront présentés.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	7	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

9 CCAS – direction des services aux seniors – service animation vie sociale vers une mission Bien Vieillir – révision du positionnement hiérarchique et de l'organisation

Jean-Christophe Lanoë, chef de service, présente le dossier accompagné d'**Isabelle Houley**.

La CFDT demande si le CCAS aide les personnes en difficulté au montage des dossiers pour faciliter leur installation dans les logements. **La CFDT** aimerait aussi savoir si un lien intergénérationnel avec les enfants ou avec la direction de l'éducation est effectué dans le cadre de la maison des aînées.

Isabelle Houley précise que la politique seniors relève du département et est de sa compétence. Pour les aides au montage de dossier ou adaptation des logements, elles relèvent des bailleurs sociaux et du centre local d'informations et de coordination gérontologique (CLIC). Le CCAS n'est pas sur ce champs d'intervention mais sur la prévention d'isolement ou de dépendance.

Jean-Christophe Lanoë explique les différentes actions passées et à venir en lien avec les générations qui est un passage obligé et qui fait partie de l'ADN du CCAS. Il évoque beaucoup de projets intergénérationnels et en autre le projet littéraire prix chronos. Il insiste sur les actes proposés pour le bien être des aînés.

Isabelle Houley ajoute que la maison des aînés n'est pas seulement un concept mais un lieu.

La CFDT demande si des navettes seront à disposition pour les personnes âgées pour faciliter les déplacements ?

Isabelle Houley répond que des dispositifs existent déjà portés par « Twisto » dont une association « en duo tandem » qui intervient gratuitement pour accompagner et aider les personnes âgées à prendre le bus ou à se déplacer.

Jean-Christophe Lanoë ajoute que ce service se fait de porte à porte, du domicile au point de rendez-vous et précise que beaucoup de services sont mis en place par la ville mais qu'ils sont souvent méconnus par la population et que c'est à développer en terme d'information. Il ajoute qu'un travail d'élaboration d'un guide senior est prévu en 2023 avec toutes sortes d'informations utiles.

La CFE-CGC demande à quel âge est-on considéré senior ?

Jean-Christophe Lanoë répond 55 ans pour l'inscription à l'application « senior senior » et 65 ans pour le repas de la foire de Caen ou dans le cadre des spectacles seniors.

Représentants du personnel	Représentants de la collectivité
CFDT 3 pour	7 pour
SUD 2 pour	
CFE CGC 1 pour	
CGT 1 pour	
Avis favorable à l'unanimité	Avis favorable à l'unanimité

10 Direction de l'accompagnement au changement – direction générale du CCAS – projet de règlement des astreintes du CCAS

Marline Eyraud, chargée d'études présente le dossier et **Nathaly Monroca** apporte quelques précisions.

La CFDT demande si les services sont organisés pour pallier aux absences des collègues en cas de repos.

Isabelle Houley répond que les astreintes sont faites par des cadres A ou B et les remplacements s'effectuent en interne par la direction adjointe ou par un autre collègue responsable de pôle.

Représentants du personnel	Représentants de la collectivité
CFDT 3 pour	5 pour
SUD 2 pour	
CFE CGC 1 pour	
CGT 1 pour	
Avis favorable à l'unanimité	Avis favorable à l'unanimité

11 Direction de la culture – structuration de la gestion administrative et financière

Caroline Delaporte, directrice adjointe présente le dossier.

La CFDT interroge à propos de la régie et du transport de celle-ci. **La CFDT** aimerait savoir si ce sont des espèces et si l'agent régisseur doit prendre une assurance individuelle ou si c'est la collectivité qui prend en charge.

Caroline Delaporte répond que l'agent doit prendre une assurance personnelle prévue pour ce statut et que la régie est constituée de cartes bleues et de chèquiers.

La CFE-CGC souhaite savoir pourquoi les chefs d'établissement sont au même niveau que les chargés de mission qui sont rattachés au directeur ?

Caroline Delaporte répond qu'ils sont tous rattachés au directeur de la culture qui est le N+1.

La CFE-CGC s'interroge du fait que les chefs d'établissement managent et non les chargés de mission.

Caroline Delaporte précise que c'est un rapport qui concerne la direction et que les établissements ont leur propre organigramme. Les fonctions et les niveaux de responsabilités ne sont pas en effet les mêmes et sont clarifiés par le montant du RIFSEEP car ils n'appartiennent pas au même sous-groupe.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	5	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

12 Direction de l'éducation – projet de direction

Ludovic Denolle, directeur, présente le dossier accompagné de **Benoît Butin**, directeur adjoint.

La CFDT demande si la direction de l'éducation (DE) va utiliser les postes vacants, gelés ou modifiés, du tableau des emplois pour la brigade de remplacements qui en a besoin.

Ludovic Denolle répond qu'en effet ce tableau doit être toiletté et actualisé et que c'est un travail qui est en cours avec la direction des ressources humaines (DRH).

La CFDT réaffirme le très grand besoin d'agents remplaçants et le réservoir de postes à utiliser.

Ludovic Denolle répond que 4 postes supplémentaires ont été recrutés suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires (TAP).

SUD revient sur le pôle de remplacement et le toilettage. **SUD** ajoute qu'il y a en ce moment 8 jours de carence pour remplacer les agents et demande s'il serait possible de gonfler cette réserve afin d'éviter de déshabiller Pierre pour habiller Paul et surtout pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Ludovic Denolle rappelle l'engagement pris d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) par classe et ajoute que la direction se plie au règlement intérieur de la collectivité. **Ludovic Denolle** évoque le dispositif de la brigade de solidarité qui a été amélioré et est moins actionné et ce par la vérification le matin du réel besoin en termes d'agent et de public.

SUD revient sur la brigade de remplacements et les 8 jours de carence qui n'existaient pas auparavant. **SUD** ajoute que l'accueil d'enfants en position de handicap peut être compliqué pour les enseignants et les autres enfants, une semaine d'attente pour le remplacement d'un ATSEM est long. **SUD** demande alors la possibilité de revoir ces journées de carence.

Ludovic Denolle évoque les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui est un sujet de l'éducation nationale. **Ludovic Denolle** précise que l'école n'est pas un pis-aller à l'accueil des enfants en situation de handicap et particulièrement pour ces enfants et que des agents ont été recrutés sur les temps périscolaires pour s'occuper des enfants mais qu'une attente forte au niveau de l'évolution nationale est attendue.

Nathalie Bourhis demande des précisions sur l'évolution nationale.

Ludovic Denolle répond qu'un enfant devrait être accueilli seulement s'il a une reconnaissance handicap et un accompagnant, que c'est un sujet sensible, que l'école est la salle des pas perdus et que ce sont les enfants qui en sont les victimes.

La CFDT s'interroge quant au projet présenté qui ne concerne que le projet de direction centrale avec la présentation d'un organigramme et qu'il n'y ait pas de déclinaison vers les collègues des écoles. **La CFDT** indique le manque de clarté des réponses des agents dans la synthèse et craint une différence d'égalité entre les agents.

Ludovic Denolle aimerait savoir ce qui n'a pas été remonté. Il ajoute que les propositions ont été faites suivant les questionnaires et revient sur des échanges de réunions et de rencontres.

Nathalie Bourhis précise en effet que des difficultés avaient été posées et traitées par la suite et ajoute que l'organigramme présenté va permettre de fluidifier la communication dans les 2 sens et particulièrement du terrain vers la direction.

Ludovic Denolle ajoute qu'en effet ce n'était pas automatique mais qu'aujourd'hui oui.

Sandra Demandre-Daher fait part de son sentiment en relevant que la conclusion n'est pas que dans l'organigramme mais dans le fonctionnement, les procédures et le fait d'avoir des interlocuteurs identifiés. Elle ajoute que ce projet est aussi basé sur le « comment on travaille ensemble » pour faire évoluer ce mode de fonctionnement.

Ludovic Denolle précise que les organigrammes des écoles seront visibles dans l'organigramme hiérarchique de la direction.

SUD revient sur la réunion citée précédemment et qui n'a pas abouti. Il aimerait avoir des explications sur la transformation des 3 postes d'animateur à savoir leur rôle et leurs missions.

Ludovic Denolle précise que l'explication est dans le document et ajoute que ces postes apporteront une plus-value technique.

SUD s'interroge toujours sur la relation avec la synthèse des agents du 18 mai et pourquoi le résultat de celle-ci ne soit pas dans le projet.

Nathalie Bourhis revient sur la démarche et ajoute que celle-ci est au-delà de la présentation de l'organigramme, que c'est un engagement qui fait suite aux échanges avec les agents et qu'il va falloir un peu de temps pour être concrétisé.

Ludovic Denolle acquiesce et révèle des sujets parfois autres que des sujets d'ordre scolaire et qui dépassent les missions des agents mais que l'école se doit d'accueillir les enfants. **Ludovic Denolle** avise sur les difficultés concrètes des écoles y compris les fermetures de classe.

SUD revient sur le projet et indique les réunions bimensuelles.

Ludovic Denolle ajoute que cela n'existe pas dans toutes les écoles.

SUD demande pourquoi ?

Ludovic Denolle répond qu'il aimerait bien le savoir et précise qu'il n'y a pas de relevé de conclusion et souhaiterait que tous les référents et les responsables de cuisine fassent des réunions au moins 2 fois par mois. Ces éléments font partie des remontées des agents et stipulés dans la synthèse.

SUD évoque la demande répétée des agents pour que ces comptes rendus soient affichés et consultables par tous pour avoir les renseignements demandés. **SUD** demande aussi si la direction a défini un rythme pour les temps de rencontre des équipes et si celui-ci sera mis en place cette année ?

Ludovic Denolle répond une fois par an et que c'est le 21 juin cette année mais qu'il préconise 2 fois par mois pour les référents et les responsables de cuisine. Il insiste sur une réaffirmation des relevés de conclusion à consulter facilement. **Ludovic Denolle** souhaite aussi avoir des moments inter secteur avec des réunions d'échanges entre collègues.

SUD demande si des formations sont prévues ou si un calendrier est établi pour la montée en compétences des référents dans le cadre du management de proximité des agents.

Ludovic Denolle revient sur l'historique des agents occupant les postes de référents et souhaite ne pas mettre en difficulté certains qui occupent ces postes depuis longtemps et qui ont vu leurs missions évoluées. **Ludovic Denolle** affirme qu'il y aura des formations mais souhaiterait surtout un accompagnement individualisé sur le terrain avec l'entraide d'autres agents.

SUD demande pourquoi toutes ces réponses ne sont pas rapportées dans ce document ?

Ludovic Denolle répond que ce document a été conçu à partir des éléments récoltés et que les échanges sont faits pour l'approfondir.

SUD demande pourquoi la suppression du poste de catégorie C à 50% service budget et achat des écoles.

Ludovic Denolle répond que ce service est dimensionné avec un chef de service et deux assistantes et fonctionne depuis un an et demi de cette façon et que le besoin n'est plus établi pour ce poste à 50% et qu'il est d'ailleurs difficile d'occuper un poste administratif à 50%.

Nathalie Bourhis souhaite clore les échanges sur ce projet mais constate que beaucoup de questions restent à poser et propose qu'un retour de la réunion du 21 juin prévu à la DE soit effectué lors d'un prochain CST.

Ludovic Denolle indique avoir répondu à toutes les questions mais qu'il est ouvert à y répondre de nouveau.

La CFDT ajoute que l'école est mise à mal par les réformes du gouvernement et qu'il faudrait trouver des solutions, que la synthèse révèle qu'il faut travailler ensemble sur ces sujets et trouver des solutions, qu'il faut donner des moyens concrets pour que tout le monde soit bien y compris les enfants.

Ludovic Denolle confirme la complexité de fonctionnement et ajoute que l'école est en difficulté.

La CFE-CGC fait part qu'une organisation de 750 personnes ne doit pas être facile.

Ludovic Denolle ajoute que cette direction ne comporte que 6 cadres A.

Les organisations syndicales demandent une suspension de séance. La Présidente accorde cette suspension.

...

La séance reprend après quelques minutes de suspension.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	contre	3	pour
SUD	2	contre		
CFE CGC	1	contre		
CGT	1	contre		
Avis défavorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

La CFDT vote « contre » considérant que le dossier n'est pas abouti pour se prononcer, le dossier n'est pas compris. **La CFDT** demande une nouvelle présentation sous une nouvelle forme.

La CFE-CGC vote « contre » précisant certains manquements à ce dossier bien que celui-ci présente des éléments positifs

SUD vote « contre » considérant que le projet est un projet de restructuration des postes de la direction, qu'il n'apporte aucune amélioration des conditions de travail. Ce projet est inapproprié et n'apporte aucune solution aux problématiques des agents. **SUD** demande de la transparence et de la bienveillance. **SUD** demande une présentation du dossier plus concrète et synthétique.

La CGT vote « contre » réaffirmant qu'elle avait demandé le report de ce dossier, **la CGT** affirme qu'il est incomplet et trop compliqué même s'il présente quelques éléments positifs

13. Direction des sports - ajustement de l'organisation liée à la création d'un nouveau complexe Palais des Sports

Paolo Boulent, chef de service, présente le dossier.

SUD demande quels sont les agents qui ont été informés pour la réunion.

Paolo Boulent répond tous les agents de la direction des sports ont été conviés.

La CFE-CGC demande si ce palais sera destiné qu'aux clubs de hauts niveaux et pour une optimisation de ces 2 palais des sports, demande si les scolaires l'utiliseront.

Paolo Boulent répond que ce palais ne sera utilisé qu'à des fins sportives, que les élus n'ont pas souhaité de clubs résidents, qu'il sera prévu des matchs exhibitions et des spectacles sportifs mais pas de créneau scolaire pour le moment. L'ancien palais des sports restera Ville de Caen et servira de centre d'échauffement. **Paolo Boulent** ajoute le souhait de recentrer les activités sur les 2 palais.

La CFE-CGC s'interroge sur les entraînements dans l'ancien palais et du fait, que le nouveau restera souvent vide.

Paolo Boulent explique toute la technicité logistique par rapport aux équipements du nouveau palais des sports.

La CFDT stipule que le directeur adjoint sera mutualisé.

Paolo Boulent répond que oui, qu'il sera bien mutualisé.

La CFE-CGC remercie pour la visite du palais des sports.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	3	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

14. Direction police et sécurité urbaine – dérogation au temps de travail

Dossier pour information

Christophe Fournier, directeur, présente le dossier.

La CFDT interroge sur la compensation des heures effectuées.

Christophe Fournier précise que c'est au choix de l'agent, récupération ou rémunération.

La CFE-CGC demande en quoi consiste l'aménagement exceptionnel du temps de travail à savoir combien d'heures ?

Anne Lekhal répond que l'on peut dépasser, avec cette dérogation, les 25 heures supplémentaires par mois, document que peut réclamer la trésorerie.

La CGC-CFE demande si c'est le cas tous les ans et pour les mêmes occasions.

Christophe Fournier répond que oui.

Nathaly Monrocq précise que cela concerne aussi d'autres directions comme l'état civil pour les élections.

15. Direction police et sécurité urbaine – évolution de l'organisation

Christophe Fournier, directeur, présente le dossier.

La CFE-CGC approuve cette évolution.

Laurence Maunoury demande ce que sont les agents de protections scolaires ?

Christophe Fournier précise que ce sont des agents souvent vacataires qui assurent la traversée des passages piétons au niveau des écoles et ne sont pas des policiers municipaux.

Laurence Maunoury interroge sur le statut des protections scolaires ?

Christophe Fournier répond vacataires de la Ville.

La CFDT demande si le service a des accès pour la musculation et si en cas d'incident, celui-ci est considéré en accident de service.

Christophe Fournier répond en accident de service. Des accès à certains gymnases sont possibles dans le cadre de convention par la Ville et des salles mises à disposition des pompiers.

La CFE-CGC s'interroge qu'il n'y ait pas de sport collectif.

Christophe Fournier précise que par la suite peut être mais que les sports collectifs génèrent plus de blessures et l'idée est de préserver les agents. Il précise qu'en effet les sports collectifs sont plus fédérateurs et génèrent plus de cohésion.

La CFDT aimerait que le sport soit développé sur d'autres directions.

Nathalie Bourhis indique que Christophe Fournier a expliqué le contexte en rapport au métier exercé par les agents.

Anne Lekhal ajoute que des activités sont mises en place hors temps de travail.

La CFE-CGC aimerait savoir si cela concernera aussi les autres agents du service et non pas seulement les agents qui sont sur le terrain pour avoir cette cohésion d'équipe.

Christophe Fournier ajoute qu'il connaît bien les contraintes des policiers et que les autres postes du service ne sont pas confrontés aux situations difficiles. La question pourrait se poser pour les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) mais qu'ils marchent déjà beaucoup et que cela risquerait d'être contraignant dans le cadre de leurs activités.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	7	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

16. Direction de l'urbanisme – évolution de l'organisation

Rémy Jolivald, directeur, présente le dossier

La CFE-CGC salue la clarté de la présentation et demande si les recrutements sont faciles ou si des difficultés sont rencontrées ?

Rémy Jolivald répond qu'ils sont assez difficiles surtout pour les instructeurs car il n'y a pas de formation mais qu'il y en a une bientôt à Caen et que c'est une première nationale. Les agents recrutés ont un bagage juridique et sont formés « sur le tas ». Ces difficultés sont rencontrées depuis 2015.

Isabelle Houley demande ce que c'est comme formation ?

Rémy Jolivald répond que c'est une formation sur l'instruction droits des sols à l'université de Caen.

Isabelle Houley demande si cette formation est ouverte à l'apprentissage ?

Rémy Jolivald répond sans doute à l'alternance et que le service serait preneur, qu'il est en contact avec l'université.

Nathalie Bourhis relève que c'est en effet compliqué de recruter des profils de système d'information géographique (SIG).

La CFE-CGC ajoute que l'on a des compétences en interne SIG et demande si on pourrait travailler sur des formations intra.

Rémy Jolivald répond qu'en effet il y a des compétences en interne mais qu'elles sont déjà beaucoup sollicitées, que ces missions sont très ciblées et que la difficulté est au niveau des logiciels qui sont un peu chronophages et qui sont vite oubliés si on ne s'en sert pas.

Représentants du personnel			Représentants de la collectivité	
CFDT	3	pour	3	pour
SUD	2	pour		
CFE CGC	1	pour		
CGT	1	pour		
Avis favorable à l'unanimité			Avis favorable à l'unanimité	

17. Direction du développement et aménagement– service commerce – pôle droits de place - aménagement exceptionnel de l'organisation du temps de travail durant la Foire de Pâques

Dossier pour information.

Christine Duchénois, directrice générale adjointe, présente le dossier.

Nathalie Bourhis demande si cette situation se présente tous les ans ?

Christine Duchénois répond que cela n'avait pas été fait en 2022 et qu'une centaine d'heures supplémentaires avaient été effectuées et qu'il s'agit bien d'un aménagement d'organisation d'où la présentation pour 2023.

La CFDT s'interroge sur le fait que les agents n'aient plus d'heures supplémentaires ?

Christine Duchénois répond que si pour une partie mais pas autant que le volume de 2022.

Questions diverses

1. Le forfait mobilité durable

La CFDT souhaiterait que soit revue l'indemnité du forfait mobilité durable avec effet rétroactif.

Anne Lekhal répond que la délibération est en cours.

2. Les locaux syndicaux

La CFDT interroge sur les locaux toujours en attente.

Nathalie Bourhis répond que c'est en cours, qu'il y a un décalage au niveau des travaux

La CFE-CGC précise que c'est une demande de l'intersyndicale et trouve regrettable de ne pas être investie et de ne pas avoir de réponse

Pascal Patry précise que le sujet a été abordé lors des réunions bilatérales, que le dossier est en cours de traitement et d'avancement mais que cela prend un peu de temps.

Nathaly Monrocq affirme que les locaux seront abordés dans le cadre du dialogue social et du protocole de fonctionnement.

3. Horaires du standard de la Mairie

Nathalie Bourhis termine la séance en évoquant les nouveaux horaires du standard ville qui sont ramenés de 18h à 17h30.

La séance est levée à 18h40

La Secrétaire

Corinne Villechalane



La Secrétaire adjointe

Florence Avenard



La Présidente

Nathalie Bourhis

